

## Nos Luittes constitutionnelles

(1791-1840)

---

**C**N novembre dernier, la *Revue Canadienne* publiait une étude sur *La constitution fédérative de 1867*. Elle l'avait emprunté au manuel d'histoire du Canada sous le régime anglais que prépare M. l'abbé Groulx. Nos lecteurs ont pu constater avec quel art le professeur de Valleyfield sait mettre en lumière la donnée vitale d'un problème d'histoire, concentrer autour de ce point les divers éléments qui en forment la complexité et dégager de son exposé les conclusions auxquelles il conduit naturellement.

On retrouvera ces mêmes qualités dans les textes dont nous commençons aujourd'hui la publication sous le titre général *Nos luittes constitutionnelles de 1791 à 1840*. En réalité, ce ne sont plus des chapitres destinés à un manuel, mais une étude complète d'histoire constitutionnelle. L'auteur n'aura qu'à en condenser les principales données pour son livre scolaire.

Dans son ouvrage couronné par le gouvernement, *La province du Canada (1840-67)*, feu Ludovic Brunet réduit à quatre les questions de droit public qui passionnèrent l'opinion à cette époque : le privilège pour l'Assemblée de disposer des subsides, l'obligation pour les ministres de lui rendre compte de leurs actes, l'abolition de la tenure seigneuriale et la suppression des "réserves du clergé protestant". Par rapport aux Canadiens français, M. Brunet ne mentionne pas, dans l'énoncé qui ouvre son livre, leur lutte pour la reconnaissance officielle de leur langue.